

Commune de CIVRAC-DE-BLAYE

Délibération n°2026-019**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du 05 juin 2026

Le 05 juin 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué en date du 28 mai 2026 s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Florian DUMAS, Maire.

Présents : BASSO Séverine, CLABAUX Olivier, DENOYEL Sabine, GABORIT Sylvie, GIRARD Annie, GRACIA Marguerite, GRIMARD Alexander, GUILLOT Aurore, HUSTACHE Cédric, MATHE Françoise.

Absents excusés : BOULOT Frédéric (pouvoir à A. GRIMARD), DELAS Nathan (pouvoir à F. DUMAS), EYRAUD Jean-Luc (pouvoir à S. DENOYEL), MOTARD Nicolas ; DUMAS Florian (sorti pour le vote)

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 15

Présents : 10

Exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance : GRIMARD Alexander

OBJET :
CFU définitifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 relatif à l'expérimentation du compte financier unique (CFU) ;

CONSIDERANT que le Compte Financier Unique se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;

CONSIDERANT que Mme GRACIA Marguerite a été désignée pour présider la séance lors du vote des comptes financiers uniques du budget principal communal et des deux budgets annexes : Multiple Service Rural et Assainissement ;

CONSIDERANT que M. DUMAS Florian, le Maire, a quitté la salle au moment du vote des CFU ;

CONSIDERANT les données financières provisoires des budgets 2025 sont conformes avec la tenue des comptes de la trésorerie et peuvent se résumer ainsi :

Budget principal

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	663 100,68 €	775 323,86 €
Investissement	1 367 861,59 €	2 379 739,46 €

Budget annexe Assainissement

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	13 349,00 €	23 005,00 €
Investissement	8 005,00 €	13 349,00 €

Budget annexe Multiple Service Rural

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 388,64 €	6 772,77 €
Investissement	10 169,21€	9 782,79 €

CONSIDERANT l'avis favorable rendu par la commission « finances » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, VALIDE, à l'unanimité, les CFU provisoires des 3 budgets 2025 tels qu'ils ont été présentés ci-dessus.

Fait à CIVRAC DE BLAYE, le 05 juin 2026

Pour extrait certifié conforme délibéré le 05 juin 2026

Le Maire, Florian DUMAS



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception.